

**FONCIER** La Safer de Haute-Normandie a tenu son assemblée générale le 10 juin à Evreux.

## Création de la Safer Normandie

La Safer de Haute-Normandie a vécu sa dernière assemblée générale ce vendredi 10 juin à Evreux. En effet avec la régionalisation, les Safer de Basse et Haute-Normandie vont disparaître pour donner naissance à la Safer Normandie à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Lors de son intervention, Emmanuel Hiest, le président de la Safer HN et de la FN Safer a indiqué que les travaux liés à cette création suivraient leurs cours tant au niveau professionnel qu'administratif afin que la Safer de Normandie soit opérationnelle à la date prévue.

### Pas de licenciement

« Le volet social a été traité en priorité. Nous essayons de trouver une solution pour chaque collaborateur », a indiqué Emmanuel Hiest et le président de la FN Safer de poursuivre « Il n'y aura pas de plan social dans le réseau Safer sur le plan national ».

Au niveau politique, une nouvelle gouvernance va être instaurée du fait des changements intervenus au sein de la composition du conseil d'administration (voir zoom ci-dessous).



De g. à dr., Pascal Bénard et Emmanuel Hiest, respectivement directeur et président de la Safer HN ont animé l'assemblée générale.

Du fait d'avoir une Safer avec cinq départements, le poids des comités techniques départementaux va être renforcé et les délégations des présidents de ces comités techniques vont être étendues.

Emmanuel Hiest a profité de cette assemblée générale pour dresser un point sur l'actualité nationale en matière de foncier. Tout d'abord les points positifs, le président de la FN Safer s'est félicité que le ministre de l'Agriculture ait introduit le foncier dans la loi d'avenir. « Cela va permettre une meilleure transparence au niveau de la gestion du foncier », a indiqué

Emmanuel Hiest. Par contre des points négatifs persistent ; en premier lieu la financiarisation croissante de l'agriculture. « Le prix des terres est trop élevé ce qui empêche les agriculteurs d'acheter du foncier au profit d'investisseurs extérieurs », a regretté Emmanuel Hiest. Et celui-ci de citer le cas des investisseurs chinois qui ont acheté 1 500 ha dans le Berry sans que la Safer ne puisse intervenir puisque toutes les parts sociales n'ont pas été transmises lors de cette cession. Autre contournement de la Safer utilisée par les propriétaires, le fait de louer la parcelle au futur acheteur qui au bout de trois années d'exploitation pourra les acheter sans que la Safer puisse exercer son droit de préemption.

A la fin de son intervention, Emmanuel Hiest a évoqué la crise économique qui frappe durement l'agriculture et en particulier le secteur de l'élevage. « L'élevage va mal, les herbages ont du mal à trouver preneur », a souligné le président de la FN Safer ; c'est pour cela qu'un groupe de travail a été instauré au niveau national afin d'essayer d'y remédier. Y. RIOUALL

### ZOOM SUR...

## Evolution de la composition du conseil d'administration de la Safer

### 1 - COMPOSITION ACTUELLE AU NIVEAU DE LA HAUTE-NORMANDIE

#### Un président.

#### Au titre des organisations professionnelles agricoles :

Crédit Agricole : 2 ; Groupama Centre Manche : 2 ; FNSEA HN : 2 ; FNSEA HN - section des fermiers : 1 ; JA HN : 2 ; Chambre d'agriculture : 2 ; Syndicat de la propriété privée rurale : 2 ; MSA HN : 1 ; Union de la forêt privée normande : 1.

#### Au titre des collectivités :

Conseil régional : 2 ; Conseils départementaux : 2 ; Conseils départementaux - Maires ruraux : 2.

#### Au titre des organismes nationaux :

ASP : 1 ; Terres d'Europe/SCAFR : 1 ; EPFN : 1.

**Notariat :** Conseil régional des notaires : 1.

**Association de protection de l'environnement :** Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Normandie : 1.

**Invités :** Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres : 1 ; DREAL : 1 ; Crédit Agricole : 1, soit au total 18 administrateurs et 9 censeurs (les censeurs n'ont pas le droit de vote).

### 2 - COMPOSITION FUTURE AU NIVEAU DE LA NORMANDIE

Premier collège	Deuxième collège	Troisième collège
OPA	COLLECTIVITES	ETAT ET ASSIMILES
Obligation de représentativité dans la composition : au minimum 1/3 de femmes et 1/3 d'hommes		
8 administrateurs maxi	8 administrateurs maxi	8 administrateurs maxi
5 membres de droits permanents		5 membres de droits permanents
Chambre régionale d'Agriculture		Désignation réalisée par les collectivités entre elles
Jeunes agriculteurs		
FRSEA		
Confédération paysanne		
Coordination rurale		
3 membres désignés	sur proposition de la chambre régionale d'agriculture	
Censeurs		Censeurs

Source Safer HN